

Délibération du conseil municipal
de la Commune de Mireval

**OBJET : DON D'ORDINATEURS REFORMES A
UNE ASSOCIATION CARITATIVE**

NOMBRE DE MEMBRES			Séance du 5 juillet 2023 L'An DEUX MILLE VINGT TROIS Et le 5 juillet
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
23	23	22	
DATE DE LA CONVOCATION			A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire.
30 juin 2023			

Présents (17) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – AMIARD Manuela – DEMOLLIERE Jean-Pierre – SAINT-ELLIER Catherine - ESCUDIER Christiane – PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – BROOKS Christelle – HERMET Rodolphe - DAURES Damien - ASSENCIO Martine – ANDRE Robert – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise.

Absents excusés (5) : GRANIER Dominique procuration à DALBIN Jacques – RODRIGUEZ GRUESO José procuration à AMIARD Manuela – PALHIES Sylvain procuration à DESCOUX Richard – ROUIAS Georges procuration à Robert ANDRE – JO Michel procuration à ASSENCIO Martine

Absente : BOURELLY Céline

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et arrêté.

Damien DAURES a été nommé secrétaire.

Les écoles de Mireval sont dotées de matériel informatique pédagogique.

Depuis plusieurs années, des ordinateurs, écrans et autres accessoires sont devenus obsolètes et ont été sortis de l'inventaire et réformés.

La commune de Mireval, fidèle à ses engagements environnementaux, souhaite, plutôt que de jeter, donner ce matériel pour permettre son recyclage.

Le Service Enfance Jeunesse Mirevalais prendra contact avec des associations caritatives pour leur proposer ce matériel réformé afin qu'il retrouve « une seconde vie ».

OBJETS	Quantité	TOTAL
Unités centrales	16	16
Imprimantes	3	3
Écrans	18	18
Souris	13	13
Claviers	22	22
Câbles	50	50
Tables informatique	3	3

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

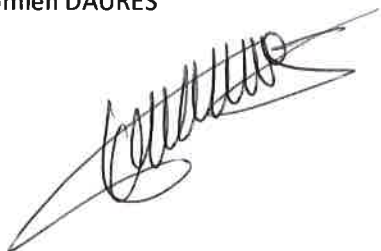
- **Approuver** la liste des ordinateurs et autres matériels à donner à une association caritative
- **Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes utiles et nécessaires pour effectuer ce don

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la liste des ordinateurs et autres matériels à donner à une association caritative
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes utiles et nécessaires pour effectuer ce don

A Mireval, le 11 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance
Damien DAURES



Le Maire
Christophe DURAND



Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Acte en réception en préfecture
034-213401599-20230712-23-031-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **12/07/2023**
Et publication ou notification le **12/07/2023**